

LE SÉNAT

Le jeudi 15 mai 1975

La séance est ouverte à 2 heures, le Président étant au fauteuil.

Prière.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

[Traduction]

Le sénateur Perrault dépose les documents suivants:

Copies des décrets C.P., 1975-1007 et 1975-1008, datés du 6 mai 1975, modifiant respectivement les Parties I et II de l'annexe de la loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

BILL PRIVÉ

BANQUE NATIONALE DE COMMERCE DU CANADA—1^{re}
LECTURE

Le sénateur Hays présente le bill S-24, tendant à constituer en corporation la Banque nationale de commerce du Canada.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

Le sénateur Hays propose: Que la 2^e lecture du bill soit inscrite à l'ordre du jour de mardi prochain.

(La motion est adoptée.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

Le sénateur Langlois: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1)g) du Règlement, je propose que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au mardi 20 mai, à 8 heures du soir.

Avant de passer au vote, j'aimerais vous donner un bref aperçu de notre programme de la semaine prochaine. Commençons par les comités. Mardi, le comité mixte spécial des relations entre employeur et employés dans la Fonction publique et le comité mixte spécial de la politique de l'immigration se réuniront à 9 h 30 du matin. Le comité des affaires juridiques et constitutionnelles se réunira à 11 heures du matin et à 2 heures de l'après-midi pour poursuivre son étude du bill S-19. Le comité permanent du Règlement et de la procédure se réunira à 5 heures de l'après-midi.

Mercredi matin, le comité des banques et du commerce se réunira à 9 h 30 pour étudier le bill C-60. Il étudiera également le bill C-32 s'il lui est renvoyé. Dans l'après-midi, le comité mixte spécial de la politique de l'immigration a prévu de se réunir à 3 h 30 et, à la même heure, ou après l'ajournement de la séance, le comité des finances nationales siègera également pour poursuivre son étude du budget de la Main-d'œuvre. Le comité permanent des transports et des communications doit également se réunir

à 5 heures du soir pour étudier le bill S-5, concernant le registre des aéronefs.

Jeudi, le comité des affaires étrangères se réunira à 9 heures du matin pour étudier les relations canado-américaines. Le comité des finances nationales tiendra une autre réunion au sujet du budget de la Main-d'œuvre à 9 h 30 du matin. Le comité de la régie intérieure, des budgets et de l'administration se réunira à 11 heures du matin, et le comité mixte des règlements et autres textes réglementaires se réunira à 11 heures également. L'après-midi, le comité mixte spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique se réunit à 3 h 30, et le comité mixte spécial de la politique et de l'immigration doit se réunir à 8 heures du soir.

● (1410)

A la Chambre, le bill tendant à constituer en corporation la Banque Nationale de Commerce du Canada a été inscrit pour la deuxième lecture mardi prochain, et nous nous occuperons, bien sûr, des articles qui restent à étudier au *Feuilleton*, des interpellations et des motions prévues pour la semaine prochaine. En outre, il se peut que les Communes nous envoient un bill.

[Français]

L'honorable Martial Asselin: Sur l'avis de motion, je voudrais demander une question au leader adjoint du gouvernement. A la demande de plusieurs sénateurs, je pense qu'il envoie cet avis-là au bureau, c'est-à-dire dans les circonscriptions ou dans les villes où demeurent plusieurs sénateurs. Est-ce que, en même temps, une copie est envoyée à nos bureaux ici à Ottawa? Le leader comprendra facilement que, lorsque l'avis part d'ici le vendredi matin pour se rendre à un endroit comme le mien, on l'a rarement le lundi ou le mardi. Cela arrive le mardi soir ou le mercredi matin. Si l'avis est envoyé également à nos bureaux ici, au Sénat, nos secrétaires peuvent alors nous informer d'avance.

Le sénateur Langlois: En réponse à cette question, je sais pertinemment que cet avis est expédié aux adresses de résidence des honorables sénateurs. Quant à l'envoi du même avis à leurs bureaux ici à Ottawa, je l'ignore. Mais, j'attirerai l'attention de mon honorable ami que cette déclaration est contenue dans le *compte-rendu des Débats* du jeudi, à chaque semaine, et que ces *Débats* devraient être sur son bureau le lundi matin ou le mardi matin au plus tard.

Le sénateur Asselin: Je comprends, mais je dis que ce n'est pas une mauvaise procédure. Toutefois, le fait de l'envoyer seulement à la résidence, ou au bureau d'affaire de chaque sénateur, on ne peut pas l'avoir à temps. Si le même avis était envoyé au bureau du sénateur à Ottawa, peut-être que sa secrétaire pourrait l'informer plus rapidement.

Le sénateur Langlois: Il me fera plaisir de prendre en considération le requête de mon honorable ami.

Le sénateur Asselin: Ce n'est pas une plainte.

Le sénateur Langlois: S'il y a possibilité d'améliorer la situation, je le ferai avec plaisir.